

SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Joutes verbales autour de l'aménagement du bourg

La séance du conseil municipal de mardi soir a permis d'annoncer qu'un nouveau promoteur, Créa Dome, travaille sur le centre-bourg. Un dossier qui a mis le feu aux poudres entre majorité et opposition

Le conseil municipal de mardi a été houleux. Les joutes verbales entre majorité et opposition ont surtout concerné l'aménagement du centre-bourg.

Une « opposition de principe »

C'est l'annulation de la Participation pour voirie et réseaux (PVR) de l'allée du Belvédère et la desserte Nord qui a déclenché les débats. Cette annulation est due au changement de promoteur chargé de construire sur le secteur.

Le promoteur pressenti au départ, Nexity, s'était engagé à verser, en tant que propriétaire de terrains desservis par un aménagement, une contribution à la commune correspondant à une partie du financement des travaux nécessaires.

Or, le nouveau promoteur, Créa Dome, souhaite que cette voie reste privée et compte prendre à sa charge les coûts des travaux de réalisation et d'aménagement. La PVR n'a donc plus lieu d'être.

C'est Christophe Douzet, de l'opposition, qui s'étonnait de ce que le nouveau promoteur ne soit pas assujéti à la PVR. Jean-Michel Pauze lui rappelait : « Vous avez voté contre cette décision et, maintenant, vous voulez la mettre en place ? Nexity s'en va pour trois raisons : d'abord, la conjonction immo-

bilie a beaucoup changé ; ensuite, la PVR était trop chère. Enfin, Nexity ne voulait plus investir dans un village où une opposition multiplie les recours contre les permis de construire ! » Il s'emportait : « Vous avez un esprit polémique sur tout ce que l'on entreprend pour l'aménagement du Bourg. Vous êtes contre ce projet par opposition de principe. Pourtant, on vous invite à des réunions car nous avons un esprit d'ouverture. » Et Odile Cheysel, de l'opposition, de rétorquer : « Nous n'avons pas senti d'ouverture. »

Andrée Chaize, conseillère municipale, objectait : « Cela fait 20 ans que je suis au conseil et, sans aucun parti pris, je pense que le maire vous a tendu des perches. Nous avons un projet sur la commune et nous tenons à ce projet. »

Le maire reprenait la parole : « Vous ne vous exprimez pas pendant le conseil car vous préférez le faire par voie de tracts dans les boîtes à lettres (lire par ailleurs). Mais vous n'avez pas compris que notre projet parle pour les intérêts de la commune en améliorant le centre-bourg, en redynamisant le commerce, en pérennisant nos structures municipales, notamment les crèches et les écoles. Ce qui permettra de bénéficier de recettes supplémentaires grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. » A son tour Jean-Paul Lachat spécifiait que le projet de l'opposition était plutôt « de lancer un concours entre promoteurs. »



L'aménagement du Centre Bourg au cœur de toutes les passions / Christina Sabatier

■ Un tract de l'opposition qui suscite des justifications

L'évocation du tract émis par l'opposition et distribué aux Mounards il y a quelques semaines a fini, mardi, de mettre le feu aux poudres. Dans ce tract, l'opposition formule des reproches quant au contenu des colis de Noël des seniors, qui leur semble bien « chiches » et concernant les livres de la Comtesse de Saint-Priest d'Urgel, qui a finalement légué sa bibliothèque à la Diana de Montbrison et non à la commune. Les élus de la majorité ont voulu se justifier. Alain Cla-

varon, d'abord, qui s'est exprimé sur les colis de Noël. « Vous avez complètement occulté le travail des enfants qui avaient rédigé un poème à chaque personne ainsi que l'école de musique qui a offert un spectacle musical. Lors de la fête de Noël du 16 décembre, nous avons accueilli 450 personnes qui étaient heureuses de passer de bons moments de détente ensemble. Au-delà du cadeau commercial, il y avait l'aspect humain à prendre en compte et je pense que c'est le plus important. »

Quant à Mireille Papin, elle s'exprimait sur les livres de la comtesse. « Vous regrettez maintenant les livres qui devaient nous être légués. Mais la comtesse s'est ravisée parce qu'elle risquait d'être prise dans un jeu politique. C'est d'ailleurs suite à la publication de votre tract n°2 qu'elle a pris la décision de transférer sa bibliothèque à Montbrison ! » L'opposition quant à elle refusait de répondre, arguant que « ce n'est pas le lieu. »

Dans un autre registre, l'adjoint aux sports Patrick Maître répondait à Christophe Douzet sur une intervention d'un précédent conseil concernant la difficulté pour les Mounards d'accéder au Tennis-club. « J'ai fait les comptes et il s'avère que la fréquentation des Mounards s'élève à près de 60 %, alors que dans les autres clubs, elle avoisine les 35 %. Quant à la cotisation annuelle, elle se monte chez nous à 78 euros et celles des clubs avoisinants, il faut déboursier plus de 100 euros. »